

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 161

présenté par

M. Pueyo, M. Faure, M. Carvounas, Mme Pires Beaune, M. Le Foll et les membres du groupe  
Nouvelle Gauche

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 272, insérer l'alinéa suivant :

« Le programme des cadets de la défense est un programme civique ouvert aux jeunes Français de douze à dix-huit ans, mis en œuvre par le ministère des armées pour renforcer la cohésion nationale, la mixité sociale et le lien entre la Nation et son armée. Cela se traduit par une découverte des armées et de leurs métiers, un enseignement moral et civique en complément de celui délivré par l'éducation nationale, ainsi que la pratique d'activités culturelles et sportives. Face à la réussite de ce programme, il serait souhaitable que la durée des périodes d'accueil des jeunes et le nombre de centres puissent être revus à la hausse afin de répondre à la demande croissante. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le but de cet amendement est d'envisager la possibilité de renforcer le dispositif des cadets de la Défense reprenant ainsi les préconisations du rapport du groupe de travail de la Commission armées-jeunesse.

En 2016, 14 centres, étaient ouverts sur le territoire et en outre-mer, accueillent au total près de 400 cadets. Les encadrants accueillent des jeunes de douze à dix-huit ans, pour quatorze demi-journées, le mercredi ou le samedi et pour un camp d'été de cinq jours.

Le rapport note « l'évolution extrêmement positive des jeunes, à la fois dans leur comportement et dans leurs résultats scolaires ». Le groupe de travail dressait donc un constat positif et soulevait que le dispositif méritait d'être développé sur deux points notamment, « l'accroissement du nombre de

centres et la continuité de l'offre de façon à organiser un continuum avec les préparations militaires ».